

**Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 2 juillet 2013 à 20h00.**

**PRÉSENTS :**       **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**  
                          **Mario Godbout, conseiller**  
                          **Lawrence Cassista, conseiller**  
                          **Jean-François Labranche, conseiller**  
                          **Lucie Racine, conseillère**

**Absent :**           **Bruno Guilbault, conseiller**

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.**  
**Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

**PUBLIC : AUCUN**

**RÉS.NO.2013-07-139**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2013**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h avec l'ordre du jour».

**RÉS.NO.2013-07-140**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2013**

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 2 juillet 2013 soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier et en y ajoutant le point 13.6 Demandes au MTQ, Voie centrale route 138 et feu clignotant – Route des Carrières».

**RÉS.NO.2013-07-141**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2013**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 3 juin 2013 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

**RÉS.NO.2013-07-142**

**AUTORISER LE PAIEMENT POUR LES DÉPASSEMENTS DE COÛTS POUR LES BÂTISSSES AU PARC MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a accordé un contrat pour la construction de deux bâtisses au parc municipal;

ATTENDU QUE des changements ont été proposés pour tenir compte de certaines contraintes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du directeur général afin que soient apportées certaines modifications aux bâtisses situées dans le parc municipal;

Que soit autorisé le paiement pour les dépassements de coûts, tels que recommandé par le directeur général dans le rapport annexé à la présente pour en faire partie comme si au long reproduit;

QUE ces sommes seront prises à même le surplus accumulé, sommes provenant du pacte rural ».

**RÉS.NO.2013-07-143**

**ACCEPTER LE DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'INVENTAIRE ET LA RÉDUCTION DES GES PRÉPARÉ PAR YHC ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a obtenu une subvention pour la production d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'un plan d'action pour réduire ces émissions conformément aux exigences énumérées dans les annexes 1 et 2 du *Programme Climat municipalités* du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

ATTENDU QUE la firme « YHC Environnement » a présenté ce rapport au conseil lors d'une séance de travail tenue le 25 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du rapport sur l'inventaire et la réduction des GES qui a été préparé par notre consultant « YHC Environnement »;

QUE soit approuvé le plan d'action conformément au programme Climat Municipalités;

QUE soit autorisé le dernier versement de 4 200\$ plus les taxes, dès que le MDDEFP aura fait parvenir à la Municipalité l'approbation par le ministère de ce rapport, lettre d'approbation qui sera accompagnée d'un versement final du MDDEFP ».

**RÉS.NO.2013-07-144**

**AUTORISER LE DÉPÔT DU MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE L'ADOPTION DU SADD DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

ATTENDU QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré a adopté une première version du Schéma d'aménagement et de développement durable le 15 mai dernier;

ATTENDU QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré a tenu une séance de consultation publique le 12 juin;

ATTENDU QUE les membres du conseil avaient rencontrés au préalable l'aménagiste de la MRC, monsieur Pierre-Alexandre Côté lors d'une séance de travail tenue le 7 mai;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le dépôt du mémoire préparé par la responsable des services d'urbanisme, madame Anick Patoine;

QUE ce mémoire fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était au long récitée;

QUE soit demandé au conseil de la MRC de la Côte-de-Beaupré de tenir compte de nos demandes lors de l'adoption de la prochaine *version du schéma d'aménagement et de développement durable*;

QUE soit transmise cette copie de résolution aux Municipalités membres de la MRC ».

**RÉS.NO.2013-07-145**

**AUTORISER L'INVENTAIRE DES RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS PAR LE DIRECTEUR DU SSI DE BEAUPRÉ, SAINT-JOACHIM ET SAINT-TITE-DES-CAPS**

ATTENDU QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré propose à ses Municipalités, dans le cadre de la mise en œuvre du *schéma de couverture de risques incendie*, d'embaucher un technicien en prévention des incendies pour réaliser certaines actions prévues au plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré désire connaître la volonté de ses Municipalités suite à cette proposition;

ATTENDU QUE le Service de Sécurité Incendie (SSI) de Beaupré, Saint-Joachim et Saint-Tite a de son côté proposé une offre de service pour se conformer au schéma et à sa mise en œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pourraient être intéressée à cette proposition et devenir cliente du SSI;

ATTENDU QUE cette proposition permettrait à nos Municipalités regroupées au sein du

SSI de se doter d'un Directeur à temps plein;

ATTENDU QUE le SSI n'aurait pas d'impact budgétaire puisque cette proposition se ferait sur les mêmes critères de partage, soit la *richesse foncière uniformisée*;

ATTENDU QUE les recommandations des directeurs généraux des Municipalités regroupées vont dans le sens qu'il est plus avantageux d'investir dans nos ressources pour mettre en œuvre le schéma de couverture de risques;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit informée la MRC de la Côte-de-Beaupré que la Municipalité de Saint-Joachim va accepter la proposition développée par le Service de Sécurité Incendie pour procéder à l'inventaire des risques élevés et très élevés;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux Municipalités de Beaupré, Saint-Tite-des-Caps et Saint-Ferréol-les-Neiges ».

**RÉS.NO.2013-07-146**

**ACCEPTER LA SUBVENTION VERSÉE PAR EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une aide financière au gouvernement fédéral pour l'embauche d'un étudiant;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention va couvrir une période de huit (8) semaines;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RESOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Joachim accepte la subvention accordée par Emplois d'été Canada;

QUE cette subvention de 1 382\$ permettra l'embauche d'un étudiant pour une période de huit (8) semaines;

QUE soit autorisé le Directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'embauche avec Emploi d'été Canada ».

**RÉS.NO.2013-07-147**

**ACCORDER LE CONTRAT D'ACHAT ET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim a demandé des soumissions pour le remplacement de son système de chauffage à l'huile;

ATTENDU QUE nos consultants en Environnement nous recommandent de remplacer le système actuel dans le cadre du *plan d'action de Climat Municipalités*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde le contrat pour l'achat et le remplacement de firme «JANIEL Ltée » pour la somme de 15 305.22\$, taxes en sus, tel que soumis dans leur offre datée du 24 mai 2013;

QUE la soumission de la firme JANIEL Ltée fait partie intégrante de la présente résolution ».

**RÉS.NO.2013-07-148**

**ACCEPTER L'OFFRE DE CONTRAT DE FINANCEMENT DE LA CAISSE POPULAIRE POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim a accordé un contrat pour la transformation de son système de chauffage;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amortir et de financer ces travaux sur une période de trois ans;

ATTENDU QUE les économies en énergie seront équivalentes au montant à financer;

En conséquence,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RESOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim accepte la proposition de contrat de de financement faite par Desjardins Entreprises pour un prêt au montant de 18 000\$, remboursable sur 3 ans, à un taux fixe de 4,1%, intérêt semestriel, selon le tableau de remboursement en capital suivant :

Échéance	Montant
Juillet 2014	6 000\$
Juillet 2015	6 000\$
Juillet 2016	6 000\$

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat pour financer l'acquisition du système de chauffage ».

**RÉS.NO.2013-07-149**

**AUTORISER LE CONTRAT D'EXPERTISE EN HYDROGÉOLOGIE À AQUA TER-EAU INC. POUR LES SERVICES DE SUPERVISION ET DE COORDINATION D'UN PUITTS DE CAPTAGE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim a demandé des soumissions pour la réfection de ces installations de production d'eau potable;

ATTENDU QUE nos ingénieurs ont demandé des appels d'offres de services professionnels pour les services de supervision et de coordination d'un puits de captage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde le contrat pour la supervision et la coordination d'un puits de captage dans le cadre du projet de réfection des infrastructures d'eau potable à la firme « AQUA TER-EAU INC. » pour la somme de 20 980\$, taxes en sus, tel que soumis dans leur offre datée du 17 juin 2013;

QUE cette offre de services fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE lorsque le règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection dans le cadre du plan d'intervention aura été approuvé et suivant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ces montants serviront à renflouer les surplus accumulés ».

**RÉS.NO.2013-07-150**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS**

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 28 juin 2013 pour les chèques numéros : C1300284 à C1300330, V0000042 et M0000039 à M0000041 pour un montant de 159 670,67\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO.2013-07-151**

**AUTORISER LES INSCRIPTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU CONGRÈS DE LA FQM**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE messieurs Marc Dubeau, maire, et monsieur Lawrence Cassista, conseiller, soient et sont autorisés à participer au congrès 2013 de la Fédération de Municipalités du Québec, qui se tiendra à Québec les 26, 27 et 28 septembre 2013;

QUE les dépenses inhérentes audit Congrès 2013 (inscription – frais de

déplacement) seront défrayées par la Municipalité sur présentation de pièces justificatives ».

**RÉS.NO.2013-07-152**

**AUTORISER L'ACHAT DE MATÉRIEL DE PLOMBERIE POUR LE BLOC SANITAIRE AU PARC MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise « EMMY Construction » à acheter 2 toilettes pour personnes handicapées, 2 lavabos, 2 vanités, 2 tables à langer et une fontaine pour l'eau chez un fournisseur d'appareils de plomberie ainsi que la robinetterie;

QUE ces sommes seront prises à même le surplus accumulé, sommes provenant du pacte rural ».

**RÉS.NO.2013-07-153**

**AUTORISER LE PAIEMENT PROGRESSIF DES TRAVAUX À EMMY CONSTRUCTION**

Attendu que près de 100% des travaux de construction ont été réalisés sur l'abri-soleil et le bloc sanitaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise le 2e versement sur le contrat de d'Emmy construction Inc. pour un montant de 32 850 \$, taxes en sus, montant versé pour les travaux faits à date;

QU'une retenue de 3 650\$, taxes en sus, soit conservée jusqu'à ce que tous les travaux soient terminés et que les bâtisses aient été livrées définitivement;

QUE ces sommes seront prises à même le surplus accumulé, sommes provenant du pacte rural ».

**RÉS.NO.2013-07-154**

**ACCORDER LE CONTRAT POUR LA DESCRIPTION TECHNIQUE D'UNE PARTIE DU LOT 226 CONCERNANT LE PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES EN EAU POTABLE À NOS ARPENTEURS VRSB**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim a demandé des soumissions pour la réfection de ces installations de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déposé, au dossier n° 404824 de la Commission de protection du territoire agricole, une demande afin d'être autorisée à lotir, se porter acquéreur et utiliser à des fins autres que l'agriculture, le cas échéant, les différentes parties du lot 228 requises pour son projet;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a fait parvenir ses orientations préliminaires dans ce dossier le 27 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal demande à notre arpenteur-géomètre Denis Vaillancourt, de procéder à la description technique, d'une partie du lot 226 situé en zone agricole en contiguïté avec l'Avenue Royale; de procéder aux relevés techniques que nos ingénieurs demanderont pour l'analyse de ce site;

QUE lorsque le règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection dans le cadre du plan d'intervention aura été approuvé et suivant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ces montants serviront à renflouer les surplus accumulés ».

**RÉS.NO.2013-07-155**

**MANDATER UN AGRONOME-CONSEIL POUR UNE EXPERTISE AGRONOMIQUE SUR UNE PARTIE DES LOTS 226 ET 228**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déposé, au dossier n° 404824 de la Commission de protection du territoire agricole, une demande afin d'être autorisée à lotir, se porter

acquéreur et utiliser à des fins autres que l'agriculture, le cas échéant, les différentes parties du lot 228 requises pour son projet;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a fait parvenir ses orientations préliminaires dans ce dossier le 27 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal demande une expertise agronomique à un agronome-conseil sur les parties de lots 226 et 228 situées à proximité de l'Avenue Royale, soit approximativement dans le premier 100 mètres;

QUE lorsque le règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection dans le cadre du plan d'intervention aura été approuvé et suivant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ces montants serviront à renflouer les surplus accumulés ».

#### **RÉS.NO.2013-07-156**

#### **DEMANDES AU MTQ, VOIE CENTRALE ROUTE 138 ET FEU CLIGNOTANT – ROUTE DES CARRIÈRES**

CONSIDÉRANT que la circulation sur la route 138 augmente annuellement entre Québec et la région de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que la sécurité de nos résidents, des touristes et de nos commerces, entre la rue des Pins et l'entrée de la sablière LT, est de plus en plus menacée à cause de cet achalandage et de la vitesse des usagers de cette route;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu que le ministère des Transports procède à des aménagements plus sécuritaires pour donner accès à la rue des Pins et aux commerces du côté nord de la route 138;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joachim a comme projet d'aménager, du côté sud de la route 138, l'ancienne halte routière « Le Repos » dans le cadre de la mise en place des trames vertes et bleues métropolitaines sur le territoire de la CMQ;

CONSIDÉRANT que cet équipement métropolitain amènera plus de visiteurs, donc plus de circulation et des risques au niveau de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que le secteur de la Route des Carrières aurait besoin également de signalisation additionnelle pour sécuriser cette intersection;

CONSIDÉRANT que le ministère a déjà procédé à des aménagements au niveau des voies de circulation;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-Joachim demande au ministère des Transports du Québec de procéder à l'aménagement d'une voie centrale pour faciliter les virages au nord et au sud de la route 138, entre la rue des Pins et l'entrée nord de la sablière;

Que soit demandé au ministère de procéder à l'installation d'un feu clignotant à l'intersection de la route des Carrières sur la route 138 dans le but d'améliorer la sécurité des usagers pour l'accès à cette route;

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreault et à madame Pauline Marois, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré et première ministre du Québec ».

#### **RÉS.NO.2013-07-157**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2013**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2013 à 20h06».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Marc Dubeau, maire

---

Marc Dubeau, maire

---

Roger Carrier, directeur général  
et secrétaire-trésorier